

## Une infirmière devant la justice pour avoir peint quelques coquelicots

10 janvier 2019

---

Lundi 7 janvier, une infirmière a été condamnée à 500 euros d'amende et à un stage de citoyenneté pour avoir dessiné des coquelicots sur les marches de l'hôtel de ville de Reims en signe de protestation contre les pesticides de synthèse. Il s'agit en fait d'une composition pénale, une procédure pénale alternative proposée par le procureur. Comme elle l'a refusée, le dossier est désormais entre les mains du procureur, qui peut soit classer sans suite, soit décider de poursuivre en correctionnel. Elle a expliqué : « *Je suis suffisamment citoyenne pour savoir comment œuvrer pour le bien commun.* »

Vendredi 2 novembre 2018, jour de rassemblement mensuel de l'association Nous voulons des coquelicots, [Katia avait peint quelques coquelicots à la peinture à l'eau sur les marches de la mairie](#). Interpellée, elle avait été amenée au commissariat à 20 h, elle y avait été prise en photo, ses empreintes avaient été relevées et on l'avait placée en garde à vue jusqu'à 11 h le lendemain.

- **Source :** [Nous voulons des coquelicots](#)

---

**Lire aussi :** [Fabrice Nicolino : « Contre les pesticides, c'est maintenant ou jamais »](#)

- Emplacement : [Accueil](#) > [Editorial](#) > [Brèves](#) >
- Adresse de cet article : <https://reporterre.net/Une-infirmiere-devant-la-justice-pour-avoir-peint-quelques-coquelicots>